

## **Assurances**

-----

### **CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (CCP)**

#### **MARCHE DE SERVICE - PROCEDURE ADAPTEE**

Article 26 du Code de la Commande Publique.

Consultation N°C00147

### **Assurances des installations de télécommunication à haut et très haut débit de Vendée Numérique.**

## 1- CONTEXTE DE LA CONSULTATION

Le Département de la Vendée a adopté son Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) le 1er décembre 2011 (mise à jour le 8 décembre 2017) qui organisait, au-delà du déploiement de la fibre optique sur le territoire, un programme de traitement des zones les plus déficitaires en débit internet, avec dans un premier temps la technologie **NRAZO** (Nœud de Raccordement des Abonnés Zone d'Ombre) puis **NRAMED** (Nœud de Raccordement des Abonnés Montée En Débit).

Depuis 2014, le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Vendée Numérique porte l'aménagement numérique du territoire de la Vendée, sur l'ensemble du département hors les zones d'initiative privée de La Roche-sur-Yon Agglomération et de la Communauté de Communes des Olonnes.

Ce groupement a été constitué par deux membres : le Département de la Vendée et le Syndicat Départemental d'Energie et d'Équipement de la Vendée (SyDEV).

Au 1er juillet 2016, un **marché CREM** a été notifié au groupement RIP 85 Très Haut débit / Orange pour le déploiement d'un réseau de communications électroniques d'initiative publique vendéen à Très Haut Débit en fibre optique (FTTH-FTTE), hors zones d'initiative privée de La Roche-sur-Yon Agglomération et du Pays des Olonnes. Ce projet est une première phase de déploiement du FTTH (fibre jusqu'à l'abonné) dans 13 villes de Vendée. La partie conception et réalisation de ce marché doit s'achever en 2020.

En attendant le déploiement du réseau de fibre optique sur l'ensemble de la Vendée d'ici 2023, Vendée Numérique a mis en œuvre une infrastructure **Très Haut Débit Radio** (THD Radio) de nouvelle génération. Cette solution technologique basée sur la technologie LTE (plus communément appelée 4G) s'appuie sur 23 points hauts du département existants (châteaux d'eau ou pylônes) équipés d'antennes pour le THD Radio. Dans le cadre de ce déploiement, Vendée Numérique a fait l'acquisition de deux pylônes sur les communes de Saint Aubin des Ormeaux (85) et la Planche (44) appartenant à la société ALTITUDE suite à l'arrêt des émissions du WIMAX en novembre 2018 et dont la société en avait la charge. Le marché a été notifié au groupement ALSATIS-SERMA le 4/10/2018 et le lancement commercial du réseau THD Radio a eu lieu le 3 juin 2019.

L'avancement de ces programmes s'est également accompagné pour Vendée Numérique au 1er janvier 2019 par le transfert dans son patrimoine de deux pylônes destinés à la téléphonie mobile (zone blanche) appartenant au Département de la Vendée, situés sur les communes de Saint Hilaire de Voust et de Damvix.

Au 1er juillet 2019, Vendée Numérique a notifié le marché **MPGP** (Marché Public Global de Performance) 100 % FTTH du Réseau d'Initiative Publique vendéen à la société La Fibre 85, filiale du groupe Altitude Infrastructure THD afin de déployer la fibre optique dans toutes les communes de Vendée entre 2020 et 2023 à partir du réseau structurant déjà construit. Les premières études de conception sont en cours sur plusieurs « zones pilotes » pour un démarrage effectif des travaux prévu début 2020.

## 2 - OBJET DU MARCHE

**Les assurances à contracter sont pour tous ou en partie :**

- « bris de machine »,
- « dommage aux biens »
- « risques de recours des voisins et des tiers et aux conséquences pécuniaires»,
- « risques locatifs »

pour l'ensemble des équipements suivants :

- **Armoires NRAZO et NRAMED,**
- **Nœuds de Raccordement Optique,**
- **Armoires PM installées dans le cadre des marchés CREM FTTH-FTTE et MGP 100% FTTH,**
- **Pylônes de téléphonie mobiles,**
- **Pylônes THD Radio,**
- **Equipements du réseau THD RADIO**

## 3-DEFINITION DES INSTALLATIONS

### 3-1 Montée en débit

#### 3-1-1 NRA-ZO

Le Conseil Départemental a décidé en 2011 de réaliser 5 opérations d'amélioration de la boucle locale cuivre au regard de débits internet insuffisants apportés par le réseau historique. **L'ensemble des ouvrages et équipements a été transféré à Vendée Numérique le 01/01/2019.**

Le terme NRAZO désigne « Nœud de Raccordement aux Abonnés – Zones d'Ombres ».

Les **5 sous-répartiteurs** sont implantés en Vendée sur les communes de : La Garnache, L'aiguillon sur Mer, Saint Florent des Bois, La Réorthe et Nieul le Dolent/La Boissière des Landes.

#### **a- Cadre de l'obligation d'assurance des armoires NRA-ZO :**

Vendée Numérique doit assurer, sous sa responsabilité et à ses frais :

- le changement intégral de l'armoire pré-équipée en cas de défaut de la structure ou de l'ossature, y compris le compartiment énergie et les batteries or matériels installés directement par les opérateurs (DSLAM ...) dans l'armoire,
- le renouvellement de l'armoire en cas de vétusté, sauf faute avérée d'Orange au titre de ses obligations d'entretien,
- le changement de matériels résultant d'accidents de la voie publique, d'incendies, de dégâts liés aux intempéries, de catastrophes naturelles, d'actes de vandalisme répétitifs ou d'agressions caractérisées,
- les travaux et changement de matériel total ou partiel liés à une mise aux normes en application de la législation en vigueur.

<b>Les 5 armoires NRA-ZO sont à assurer en « bris de machine » pour un capital déclaré (valeur de remplacement à neuf) de 72 000 €.</b>
---

En cas de dommage sur l'armoire, la commande de celle-ci, ainsi que le compartiment énergie et batteries est réalisée directement par Vendée Numérique.

Les armoires NRA-ZO font l'objet d'une maintenance préventive et curative.

Elles sont implantées sur le domaine public ou sur le domaine privé de la commune.

L'implantation de chaque armoire permet un accès et une intervention porte ouverte en toute sécurité.

Les armoires sont fermées à clé.

Les armoires ont fait l'objet d'un contrôle électrique validé par un Consuel.

Un procès-verbal de contrôle technique a été validé par un bureau de contrôle pour chaque armoire.

Les armoires sont équipées de disjoncteurs différentiels et de protections contre la foudre.

Les armoires sont implantées à plus de 30 mètres de tout transformateur électrique afin de prévenir tout risque de surtension liée à la foudre.

#### **b- Annexes au CCP**

**Annexe 1** : informations techniques relatives aux armoires NRAZO et NRA-MED

**Annexe 2** : liste des armoires et la décomposition des montants assurables des armoires NRAZO et NRA-MED

**Annexe 3** : dossiers techniques des armoires et des socles

**Annexe 4** : emplacements des armoires NRAZO

#### **3-1-2 NRA-MED**

121 opérations de montée en débit ont été réalisées sous la maîtrise d'ouvrage successive du Département et de Vendée Numérique, de 2013 à 2017, selon le processus de l'offre PRM portée par l'opérateur historique Orange. **L'ensemble des équipements est aujourd'hui sous gestion de Vendée Numérique.**

Le terme NRA-MED désigne un « Nœud de Raccordement aux Abonnés – Montée En Débit ».

Ces opérations ont été confiées par marché au groupement SOBECA/SCOPELEC pour 84 d'entre elles et ORANGE pour les 37 autres. Les opérations ont été commandées à l'opérateur historique sur les contrats PRM de ces prestataires.

Il en résulte **121 armoires sur socles béton** déployées sur le territoire vendéen.

#### **a- Cadre de l'obligation d'assurance des armoires NRA-MED :**

Conformément au contrat de l'offre PRM, Vendée Numérique doit assurer, sous sa responsabilité et à ses frais :

- le changement intégral de l'armoire pré-équipée en cas de défaut de la structure ou de l'ossature, or matériels installés directement par les opérateurs (DSLAM ...) dans l'armoire,
- le renouvellement de l'armoire en cas de vétusté, sauf faute avérée d'Orange au titre de ses obligations d'entretien,

- le changement de matériels résultant d'accidents de la voie publique, d'incendies, de dégâts liés aux intempéries, de catastrophes naturelles, d'actes de vandalisme répétitifs ou d'agressions caractérisées,
- les travaux et changement de matériel total ou partiel liés à une mise aux normes en application de la législation en vigueur.

L'ensemble à assurer est composé d'une armoire NRA-MED et d'un socle béton.

**Les 121 armoires NRA-MED** sont à assurer en « **bris de machine** » pour un capital déclaré (valeur de remplacement à neuf) **de 6 196 860 €**.

En cas de dommage sur l'armoire, la commande des armoires intervient dans le cadre de l'offre PRM d'Orange. Cette offre encadre tout le process de commande et de fourniture des armoires NRA-MED, dans le respect des différentes réglementations en vigueur.

L'ensemble à assurer à fait systématiquement l'objet d'un PV de réception entre Vendée Numérique et Orange.

Les armoires NRA-MED font l'objet de maintenances préventives et curatives assurées par Orange (Équipements intérieurs).

Elles sont implantées sur le domaine public ou sur le domaine privé de la commune.

Les implantations choisies avec Orange et les équipes techniques communales garantissent un accès et une intervention porte ouverte en toute sécurité des armoires.

Les armoires sont fermées clé.

Les armoires ont fait l'objet d'un contrôle électrique validé par un Consuel.

Un procès-verbal de contrôle technique a été validé par un bureau de contrôle pour chaque armoire.

Les armoires sont équipées de disjoncteurs différentiels et de protections contre la foudre.

Les armoires sont implantées à plus de 30 mètres de tout transformateur électrique afin de prévenir tout risque de surtension liée à la foudre.

#### **b- Annexes au CCP**

**Annexe 1** : informations techniques relatives aux armoires NRAZO et NRA-MED

**Annexe 2** : liste des armoires et la décomposition des montants assurables des armoires NRAZO et NRA-MED

**Annexe 5** : emplacements des armoires NRA-MED

**Annexe 6** : dossiers techniques des armoires et des socles

### **3-2 Marché Conception Réalisation Exploitation Maintenance (CREM) FTTH-FTTE**

La présente consultation porte également sur les équipements (armoires et socle, locaux NRO) mis en service dans le cadre du marché CREM.

Les équipements sont répartis sur 11 secteurs en Vendée.

Un PowerPoint de présentation détaillé du programme est joint au présent dossier de consultation (**annexe 7**).

Le déploiement de ce réseau est à réaliser sur la période 2017 à 2020.

Compte-tenu du déploiement sur plusieurs années des équipements à assurer, **le principe de mise à jour automatique du parc avec la détermination d'une valeur maximale des équipements garantis sans déclaration préalable sera privilégié.**

Le calendrier prévisionnel de mise en service des équipements concernés est le suivant :

Au 1 <sup>er</sup> janvier		2017	2018	2019	2020	total
NRO	Nombre	-	-	1	9	10
	Valeur maxi*	-	-	70 000	630 000	700 000
	Nombre cumulé	-	-	1	9	
	valeur maxi cumulée*	-	-	70 000	700 000	
PM	Nombre	26	145	369	94	634
	valeur maxi*	182 000	1 015 000	2 583 000	658 000	4 438 000
	Nombre cumulé	26	171	540	634	
	valeur maxi cumulée*	182 000	1 197 000	3 780 000	4 438 000	

*\*Montant prévisionnel déterminé en fonction de la valeur moyenne d'un équipement (70 000 €HT pour un NRO et 7 000 €HT pour un PM).*

### 3-2-1 Armoires Point de Mutualisation

Le terme armoire PM désigne « Armoire de rue- Point de mutualisation ». Il est prévu l'installation au total de **634 armoires PM**.

Ces opérations ont été confiées par marché au groupement RIP 85 Très Haut débit / Orange. Il en résulte que **171 armoires PM** sur socles béton ont été réceptionnées **au 1<sup>er</sup> janvier 2019**. Il reste donc **463 armoires PM** à réceptionner et à assurer **d'ici fin 2020**.

#### **a- Cadre de l'obligation d'assurance des armoires PM :**

Vendée Numérique doit assurer, sous sa responsabilité et à ses frais :

- le changement intégral de l'armoire pré-équipée en cas de défaut de la structure ou de l'ossature, or matériels installés directement par les opérateurs dans l'armoire (Module optique, coupleur ...),
- le renouvellement de l'armoire en cas de vétusté, sauf faute avérée du constructeur au titre de ses obligations d'entretien,
- le changement de matériels résultant d'accidents de la voie publique, d'incendies, de dégâts liés aux intempéries, de catastrophes naturelles, d'actes de vandalisme répétitifs ou d'agressions caractérisées,
- les travaux et changement de matériel total ou partiel liés à une mise aux normes en application de la législation en vigueur.

L'ensemble à assurer est composé d'une armoire PM et d'un socle béton.

**Les 634 armoires PM** sont à assurer au fur et à mesure des réceptions en « **bris de machine** » pour un capital déclaré (valeur de remplacement à neuf) **de 4 438 000 €**.

L'ensemble à assurer a fait systématiquement l'objet d'un PV de réception entre Vendée Numérique et le titulaire du marché CREM.

Les armoires PM font l'objet d'une maintenance préventive et curative assurée par le titulaire du marché.

Elles sont implantées sur le domaine public ou sur le domaine privé de la commune.

Les implantations choisies des armoires avec Orange et les équipes techniques communales garantissent un accès et une intervention porte ouverte en toute sécurité.

Les armoires sont fermées à clé.

### 3-2-2 Nœud de Raccordement Optique

Le terme NRO désigne un « Nœud de raccordement optique » : bâtiment renfermant l'ensemble des équipements de Vendée Numérique et des infrastructures des opérateurs. Il s'agit du point de concentration du réseau où l'accès des abonnés est activé.

Ces opérations ont été confiées par marché au groupement RIP 85 Très Haut débit / Orange. Il est prévu l'installation au total de **10 NRO** :

- un **local NRO de Saint Laurent sur Sèvre** qui est intégré dans un bâtiment communal a été réceptionné **au 31 octobre 2018**.
- **9 NRO shelters** sur dalles béton à réceptionner et à assurer **d'ici 2020**.

#### **a- Cadre de l'obligation d'assurance des NRO :**

Vendée Numérique doit assurer, sous sa responsabilité et à ses frais :

- le changement intégral d'un shelter pré-équipé en cas de défaut de la structure ou de l'ossature, hors matériels installés directement par les opérateurs (Module optique, OLT ...) dans l'armoire,
- pour le bâtiment de st Laurent sur Sèvre, le changement intégral des équipements en cas de défaut de la structure ou de l'ossature, hors matériels installés directement par les opérateurs (Module optique, OLT ...),
- le renouvellement du shelter en cas de vétusté, sauf faute avérée du constructeur au titre de ses obligations d'entretien,
- le changement de matériels résultant d'accidents de la voie publique, d'incendies, de dégâts liés aux intempéries, de catastrophes naturelles, d'actes de vandalisme répétitifs ou d'agressions caractérisées,
- les travaux et changement de matériel total ou partiel liés à une mise aux normes en application de la législation en vigueur.

L'ensemble à assurer est donc composé d'un local intégré dans un bâtiment communal et de 9 shelters sur dalle béton.

Les **10 NRO** sont à assurer au fur et à mesure des réceptions en « **dommage aux biens** » pour un capital déclaré (valeur de remplacement à neuf) **de 700 000 €**.

L'ensemble à assurer a fait systématiquement l'objet d'un PV de réception entre Vendée Numérique et Orange.

Les NRO font l'objet de vérifications réglementaires annuelles (électrique et extincteur) qui sont consignés dans le registre d'entretien.

Les NRO (bâtiment + shelters) font l'objet d'une maintenance préventive et curative assurée par le titulaire du marché.

Les implantations choisies avec Orange et les équipes techniques communales garantissent un accès et une intervention en toute sécurité.

Les NRO sont fermés à clé et disposent d'alarmes (incendie, température, intrusion, inondation, coupure d'énergie).

### 3-2-3 Hébergement des RTO de Vendée Numérique dans les NRA d'ORANGE

Dans le cadre du déploiement du Très Haut Débit en fibre optique (FTTH-FTTE), un contrat de service d'hébergement dans les Nœuds de Raccordement Abonnés (NRA) d'ORANGE a été signé entre Vendée Numérique et ORANGE.

Ce contrat définit les modalités de fourniture d'un emplacement dans le NRA pour la pose des équipements passifs (Répartiteur optique RTO) et de la pénétration des câbles optiques.

Le contrat stipule qu'une assurance des conséquences pécuniaires **des recours des voisins et des tiers** est à souscrire par Vendée Numérique.

Le montant du risque financier par sinistre et par an est de 20M€.

Les **hébergements dans les NRA ORANGE** sont au nombre de **78**.

### 3-2-4 Copropriété- Convention Promoteur/Bailleur

Dans le cadre du déploiement du Très Haut Débit en fibre optique (FTTH-FTTE) pour la pénétration et le raccordement du câble FO dans les immeubles de 4 logements et plus, une convention est signée entre Vendée Numérique et les promoteurs / bailleurs.

La convention stipule dans son article 7 qu'une assurance contre les risques locatifs et de recours des voisins et des tiers est à souscrire par Vendée Numérique.

Le calendrier prévisionnel est à titre indicatif le suivant :

	Au 1 <sup>er</sup> janvier	2018	2019	2020	total
Copropriétés	Nombre	300	500	350	1150
	Nombre cumulé	300	800	1150	1150

Il a été estimé que **1 150 conventions** seront signées d'ici fin 2020.

Dans le présent marché, le terme de copropriété désigne les unipropriétés ou les copropriétés 4 logements au moins (bailleurs, particuliers, copropriétaires), qui ont signé une convention avec Vendée Numérique.

#### **a- Annexes au CCP**

**Annexe 7** : présentation du projet CREM

**Annexe 8** : dossiers techniques de l'armoire et de son socle, du NRO et de sa dalle

**Annexe 9** : dossiers techniques du NRO de Saint Laurent sur Sèvre

**Annexe 10** : extrait du contrat d'hébergement dans NRA ORANGE

**Annexe 11** : convention modèle promoteur/bailleur



### 3-3 Marché Public Global de Performance- (MPGP) 100% FTTH

La consultation porte sur les PM « Armoire de rue- Point de mutualisation » qui seront mis en service dans le cadre du marché MPGP. Ces équipements sont répartis sur l'ensemble de la Vendée. Un powerpoint de présentation détaillé du programme est joint au présent dossier de consultation (**annexe 12**).

Le déploiement de ce réseau est programmé de 2020 à 2023.

Compte-tenu du déploiement sur plusieurs années des équipements à assurer, **le principe de mise à jour automatique du parc avec la détermination d'une valeur maximale des équipements garantis sans déclaration préalable sera privilégié.**

Le calendrier prévisionnel de mise en service des équipements concernés est le suivant :

Au 1 <sup>er</sup> janvier		2020	2021	2022	2023	total
PM 600	nb	10	50	75	37	<b>172</b>
	valeur maxi*	50 000	250 000	375 000	185 000	860 000
	nb cumulé	10	60	135	172	
	valeur maxi cumulée*	50 000	300 000	675 000	860 000	
PM 900	nb	10	35	40	19	<b>104</b>
	valeur maxi*	68 000	238 000	272 000	129 200	707 200
	nb cumulé	10	45	85	104	
	valeur maxi cumulée*	68 000	306 000	578 000	707 200	
<b>TOTAL</b>	<b>nb</b>	<b>20</b>	<b>105</b>	<b>220</b>	<b>276</b>	<b>276</b>
	<b>nb cumulé</b>	<b>118 000</b>	<b>606 000</b>	<b>1 253 000</b>	<b>1 567 200</b>	<b>1 567 200</b>

\*Montant prévisionnel déterminé en fonction de la valeur moyenne d'un équipement (5 000 €HT pour un PM 600 et 6 800 €HT pour un PM 900).

#### 3-3-1 Armoires Point de Mutualisation (PM600 –PM900)

Le terme armoire PM 600 désigne « Armoire de rue- Point de mutualisation – capacité 600 lignes ». Le terme armoire PM 900 désigne « Armoire de rue- Point de mutualisation – capacité 900 lignes ».

Ces opérations ont été confiées par marché à la société La Fibre 85, filiale du groupe Altitude Infrastructure THD notifié le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Il en résulte que **172 armoires PM 600 et 104 armoires PM 900** sur socle béton seront réceptionnées et à assurer d'ici 2023.

##### **a- Cadre de l'obligation d'assurance des armoires PM 600 -900:**

Vendée Numérique doit assurer, sous sa responsabilité et à ses frais :

- le changement intégral de l'armoire pré-équipée en cas de défaut de la structure ou de l'ossature, or matériels installés directement par les opérateurs (Module optique, coupleur ...) dans l'armoire,
- le renouvellement de l'armoire en cas de vétusté, sauf faute avérée du constructeur au titre de ses obligations d'entretien,

- le changement de matériels résultant d'accidents de la voie publique, d'incendies, de dégâts liés aux intempéries, de catastrophes naturelles, d'actes de vandalisme répétitifs ou d'agressions caractérisées,
- les travaux et changement de matériel total ou partiel liés à une mise aux normes en application de la législation en vigueur.

L'ensemble à assurer est composé d'une armoire PM et d'un socle béton.

Les **276 armoires** sont à assurer au fur et à mesure des réceptions en « **bris de machine** » pour un capital déclaré (valeur de remplacement à neuf) **de 1 567 200 €**.

L'ensemble à assurer fera systématiquement l'objet d'un PV de réception entre Vendée Numérique et le titulaire du marché.

Les armoires font l'objet de maintenance préventive et curative assurées par Altitude.

Elles seront implantées sur le domaine public ou sur le domaine privé de la commune.  
Les implantations choisies garantissent un accès et une intervention porte ouverte en toute sécurité des armoires.

Les armoires sont fermées à clé.

#### **b- Annexes au CCP**

**Annexe 12** : présentation du projet LA VENDEE 100% FIBRE

**Annexe 13** : dossiers techniques de l'armoire PM

## 3-4 Pylônes

### 3-4-1 Pylônes de téléphonie mobile

Le Département a mis à disposition des opérateurs de téléphonie mobile les deux sites passifs suivants constituant des stations relais :

- **Commune de DAMVIX**  
route D25 dans la zone d'activité de la Devisse, parcelle **de 640m<sup>2</sup>** cadastrée **section ZDn°243**
- **Commune de SAINT HILAIRE DE VOUST**  
Lieu dit : les 4 Moulins, parcelle de **833m<sup>2</sup>** cadastrée **section OAn°1554**

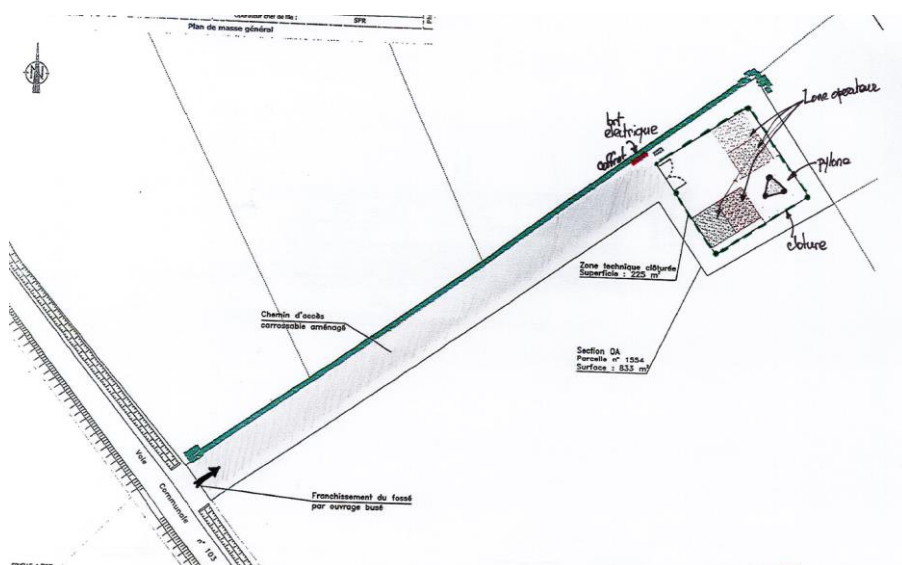
Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la propriété de ces infrastructures a été transférée du Département de la Vendée à Vendée Numérique.

Les 2 sites mis à disposition sont des sites passifs, mutualisés et viabilisés (voie d'accès au site aménagée, amenée du réseau d'énergie électrique et du réseau téléphonique général) composé :

- d'un Pylône autoportant à structure métallique en forme de treillis, d'une hauteur hors sol de 40m,
- d'un système d'assurage vertical SOLL avec paliers de repos,
- des massifs de fondations et des plateformes bétonnées d'accueil des baies outdoor des différents opérateurs,
- des différents réseaux de mise à la terre et d'écoulement de la foudre,
- des affichages réglementaires et de la signalétique générale du site,
- d'espaces et de zones techniques dédiés
  - Pour son système antenne sur la plate-forme mutualisée en cerce de diamètre 3.50 m située en tête de pylône,



## SAINT HILAIRE DE VOUST (85)



### 3-4-2 Pylônes THD Radio

Vendée Numérique a déployé un réseau THD radio dans le cadre d'un marché MPGP notifié à la société Alsatis le 04/10/2018.

Le réseau THD RADIO est composé de 23 sites de desserte mobilisant des infrastructures existantes pour un déploiement au plus rapide (pose d'infrastructure sur châteaux d'eau ou pylônes existants).

Dans ce contexte, Vendée Numérique a fait l'acquisition en 2019 de deux pylônes.

- **Commune de SAINT AUBIN LA PLAINE (85)**  
Le pylône est installé au lieu dit Bate Moucle, sur la parcelle cadastrée **section ZPn°16**, propriété de la commune de Saint Aubin la Plaine
- **Commune de LA PLANCHE (44)**  
Le pylône est installé au lieu dit Les 4 Moulins, sur la parcelle cadastrée **section ZTn°286-130**, propriété de la SARL CALIPLASTE.

Les 2 pylônes et leurs équipements actifs appartiennent à Vendée Numérique.

Les 2 sites mis à disposition sont viabilisés (voie d'accès au site aménagée, amenée du réseau d'énergie électrique et du réseau téléphonique général) composé :

- d'un Pylône autoportant à structure métallique en forme de treillis, d'une hauteur hors sol de 40m.
- d'un système d'assurage vertical avec paliers de repos
- des massifs de fondations et des plateformes bétonnées d'accueil des baies outdoor des différents opérateurs.
- des différents réseaux de mise à la terre et d'écoulement de la foudre.
- des affichages réglementaires et de la signalétique générale du site.
- d'espaces et de zones techniques dédiés
  - Pour son système antenne sur la plate-forme mutualisée en cerce de diamètre 3.50 m située en tête de pylône.
  - Pour la descente des feeders et autres câbles nécessaires au raccordement de son système antenne dans la structure du pylône.

- Pour les équipements outdoor disposés sur une zone technique de 20m<sup>2</sup> (4m x 5m) au sol sur dalle béton aménagée exclusivement réservée à l'occupant, au pied du pylône dans l'espace clôturé.
- les réseaux de fourreaux, de chambres de tirage et de regards vides permettant la distribution du site (électrique et télécom) pour chaque opérateur.
- d'aménagements nécessaires à l'accès au site de plain-pied pour les besoins d'exploitations et de maintenances (voiries d'accès).
- D'une clôture périphérique, d'un portail double vantaux et de boîtes à clés pour la sécurisation du site.
- Les baies outdoor radio,
- Les équipements actifs et passifs d'émission, de réception et de transmission et les antennes 4G et hertziennes,
- Les câblages électriques et fibres optiques ainsi que les chemins de câbles,

### Equipements à la charge d'Alsatis

- Le branchement électrique (liaison coffret / baie d'énergie) ainsi que la consommation et l'abonnement nécessaires à l'alimentation en énergie électrique des équipements techniques.

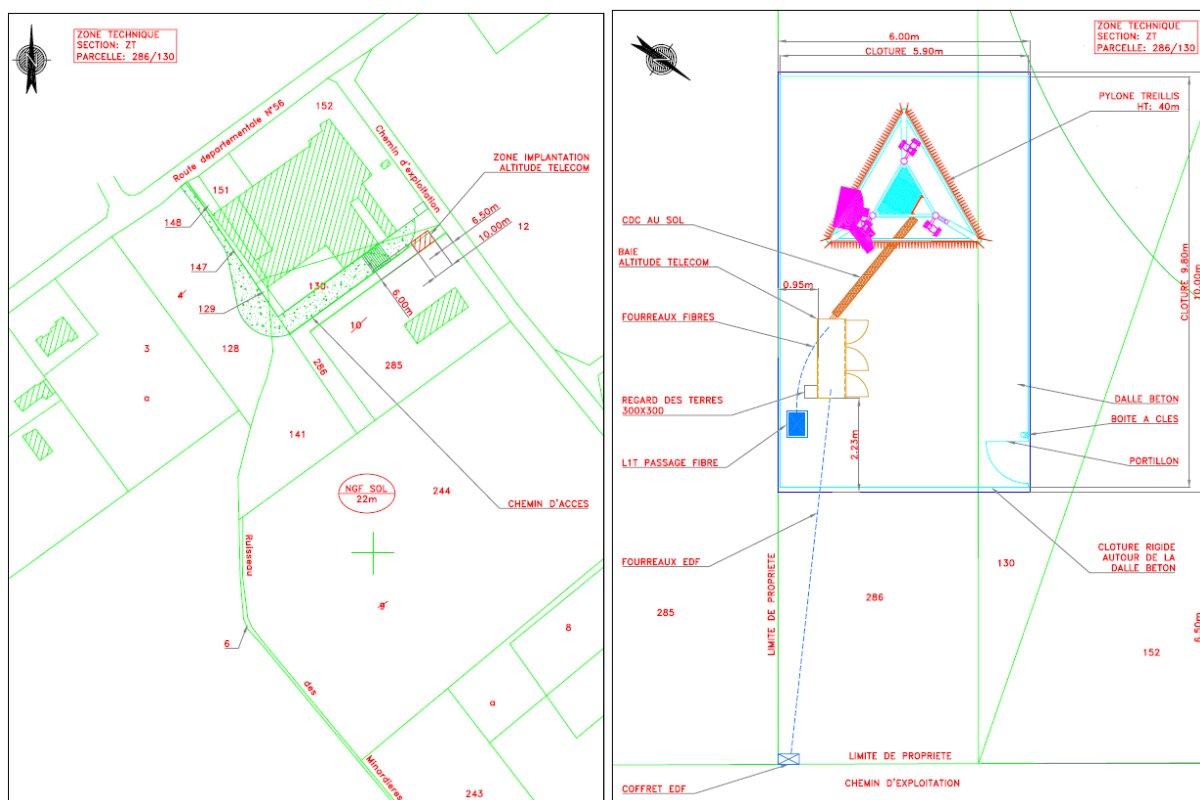
Les 2 pylônes sont implantés sur des parcelles n'appartenant pas à Vendée Numérique.

Des conventions d'occupation du domaine privé pour le site de la Planche (Entreprise Caliplast) et de St Aubin la Plaine (Mairie) ont été signées.

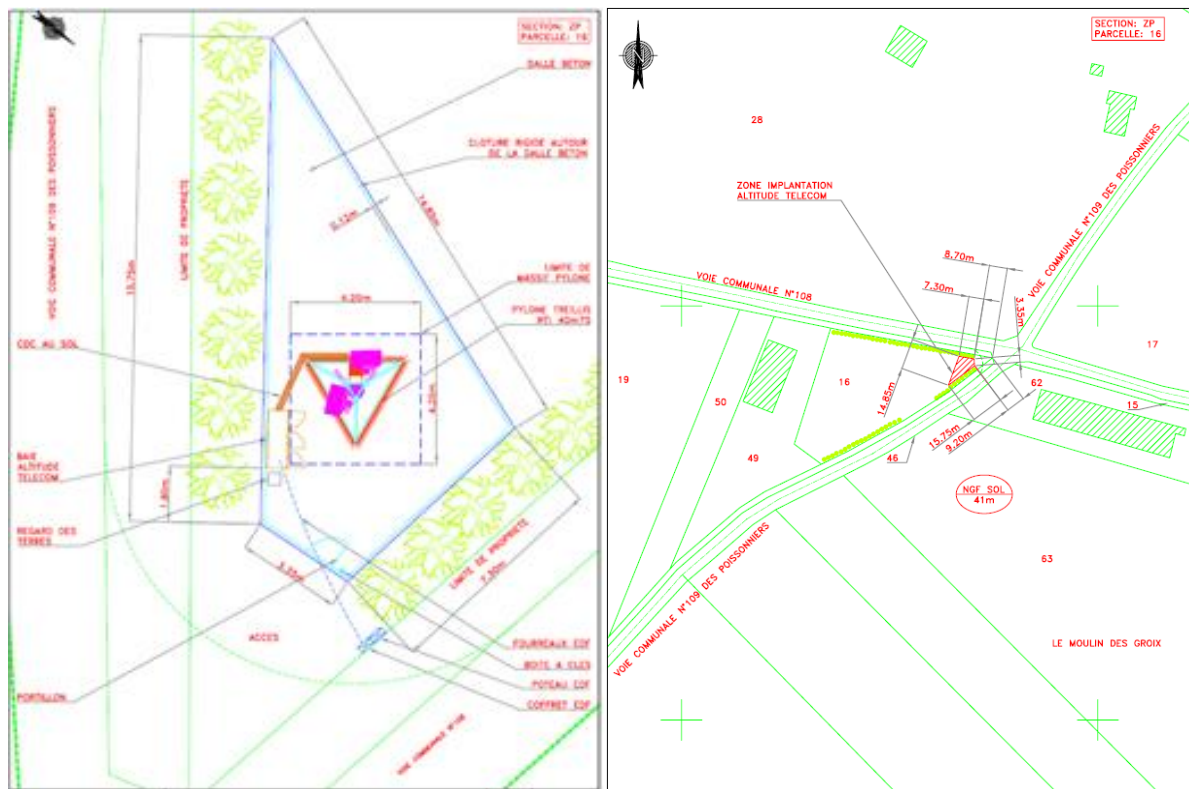
#### **a- Biens à assurer dans le cadre d'un contrat « bris de machine ».**

<b>Pylône</b>	<b>date mise en service</b>	<b>montant HT des biens à la cession</b>
<i>La planche</i>	<i>23/05/2005</i>	<i>135 000 €</i>
<i>Saint aubin la plaine</i>	<i>10/05/2005</i>	<i>135 000 €</i>

### **LA PLANCHE (44)**



## SAINT AUBIN LA PLAINE (85)



La maintenance a été confiée à ALSATIS. Toutefois, Vendée Numérique demeure en responsabilité de la réalisation des diagnostics réglementaires annuels à réaliser. Ces diagnostics sont réalisés dans le cadre d'un marché de maintenance.

### 3-4-3 Synthèse pour l'assurance des 4 pylônes

#### **a- Cadre de l'obligation d'assurance des armoires des 4 pylônes en « brie de machine »:**

Vendée Numérique doit assurer, sous sa responsabilité et à ses frais :

- le renouvellement du matériel en cas de vétusté, sauf faute avérée du constructeur au titre de ses obligations d'entretien,
- le changement des matériels résultant d'accidents de la voie publique, d'incendies, de dégâts liés aux intempéries, de catastrophes naturelles, d'actes de vandalisme répétés ou d'agressions caractérisées,
- les travaux et changement de matériel total ou partiel liés à une mise aux normes en application de la législation en vigueur.

OBJET DE L'ASSURANCE	OBJET A ASSURER	SITE	VALEUR DU BIEN A ASSURER	
bris de machine	pylone et sa fondation (téléphonie mobile)	Saint hilaire de voust	199 000 €	équipement à assurer (valeur à la cession)
bris de machine	pylone et sa fondation (téléphonie mobile)	Damvix	136 000 €	équipement à assurer (valeur à la cession)
bris de machine	pylone et sa fondation (THD radio)	Saint aubin la plaine	135 000 €	équipement à assurer (valeur à la cession)
bris de machine	pylone et sa fondation (THD radio)	La planche	135 000 €	équipement à assurer (valeur à la cession)



## b- Annexes au CCP

**Annexes 14 et 15** : présentation des deux pylônes de téléphonie mobile

**Annexes 16 et 17** : présentation des deux pylônes de THD RADIO

**Annexe 18** : sites des 4 pylônes

## 3-5 Equipements THD RADIO

Vendée Numérique souhaite souscrire une assurance « bris de machine » sous sa responsabilité et à ses frais, suite à la mise en service sur les **23 sites des équipements THD RADIO**.

Le patrimoine à assurer est le suivant :

OBJET DE L' ASSURANCE	OBJET A ASSURER	SITE	QtéTOTALE	COUT UNITAIRE	VALEUR DES BIENS A ASSURER		CADRE JURIDIQUE
Bris de machine	Baie OUTDOOR + ses équipements + dalle	THD radio château d'eau / pylone	23	15 500 €	356 500 €	équipement à assurer (valeur à neuf)	Marché: THD radio assurance à la reception des équipements
Bris de machine	Antenne 4G LTD + Module RRH +fixations et supports	THD radio château d'eau / pylone	60	5 600 €	336 000 €	équipement à assurer (valeur à neuf)	Marché: THD radio assurance à la reception des équipements
Bris de machine	Antenne FH + module ODU + fixations et supports - Diametre 60cm	THD radio château d'eau / pylone	13	3 120 €	40 560 €	équipement à assurer (valeur à neuf)	Marché: THD radio assurance à la reception des équipements
Bris de machine	Antenne FH + module ODU + fixations et supports - Diametre 100cm	THD radio château d'eau / pylone	27	3 794 €	102 438 €	équipement à assurer (valeur à neuf)	Marché: THD radio assurance à la reception des équipements
Bris de machine	Antenne FH + module ODU + fixations et supports - Diametre 120cm	THD radio château d'eau / pylone	6	4 460 €	26 760 €	équipement à assurer (valeur à neuf)	Marché: THD radio assurance à la reception des équipements

### a-Cadre de l'obligation d'assurance des matériels THD RADIO :

Vendée Numérique doit assurer, sous sa responsabilité et à ses frais :

- le changement intégral des matériels en cas de défaut de la structure ou de l'ossature, hors garantie,
- le renouvellement des matériels en cas de vétusté, sauf faute avérée du constructeur au titre de ses obligations d'entretien,
- le changement de matériels résultant d'accidents de la voie publique, d'incendies, de dégâts liés aux intempéries, de catastrophes naturelles, d'actes de vandalisme répétitifs ou d'agressions caractérisées,
- les travaux et changement de matériel total ou partiel liés à une mise aux normes en application de la législation en vigueur.

L'ensemble à assurer est composé des équipements et matériels suivants :

#### **Equipements/ matériels.**

**60** antennes 4G AW3014-T4 +module RRH

**46** antennes FH CERAGON + module ODU

**23** Baies OUTDOOR + Dalles de fondation

#### **Date mise en service**

*mai 2019*

*mai 2019*

*mai 2019*

L'ensemble du matériel et des équipements sont à assurer en « **bris de machine** » pour un capital déclaré (valeur de remplacement à neuf) **de 862 258 €HT**.

L'ensemble à assurer a fait systématiquement l'objet d'un PV de réception entre Vendée Numérique et ALSATIS.

L'ensemble du matériels et des équipements a une garantie d'un an à partir de la reception de la reception du site.

#### **b-Annexes au CCP**

**Annexe 19** : fiches du matériels THD RADIO.

**Annexe 20** : matériels à assurer THD RADIO.

**Annexe 21** : répartition par site du matériels THD RADIO à assurer

## **4-DUREE ET DEBUT DE LA PRESTATION**

L'échéance principale du contrat est fixée au 01/01 de chaque année (la première année, 2020, la cotisation est calculée au prorata des mois effectifs d'assurance).

Le contrat est reconduit chaque année tacitement, sous réserve du respect des seuils du Code des marchés publics (procédure adaptée de moins de 90 000 €HT), et sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis de 2 mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **5-CRITERES DE CHOIX**

Les offres des candidats seront analysées selon les critères de choix suivants :

- 10% Exhaustivité des biens et équipements assurés.
- 10% Clarté des contrats proposés au regard des besoins exprimés.
- 20% Montant cumulé des franchises sur les bordereaux de prix.
- 60% Prix total du marché sur les bordereaux de prix

Vendée numérique vise une signature du contrat le 20 décembre 2019, pour un démarrage le **1<sup>er</sup> janvier 2020**.

## **6-DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES**

La date limite de réception des offres est fixée au **vendredi 6 décembre 2019 à 17 h 00**.

## **7-CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

- 1- Cahier des Clauses Particulières,
- 2- Bordereau des prix,
- 3- Annexes.

## **8-REMISE DES OFFRES**

Le candidat doit retourner son offre comprenant :

- le projet de contrat,
- les bordereaux de prix complétés,
- tous documents que le candidat jugera utile.

Suivant les modalités suivantes :

- **par voie postale** à l'adresse de Vendée Numérique – 40 rue Maréchal FOCH – 85923 La Roche sur Yon cedex 9
- **par remise en main propre contre récépissé** dans les locaux de Vendée Numérique accessibles du lundi au Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 – 123 Bd Louis Blanc – Hall D2 – La Roche sur Yon
- **par courriel** à l'adresse [contact@vendeenumerique.fr](mailto:contact@vendeenumerique.fr)



## 9-ADRESSE COMPLEMENTAIRES

Adresse auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus :

Nom de l'organisme : VENDEE NUMERIQUE

Correspondants : Cyril PERRIN

Tel : 02.51.44.20.40

Adresse : 40 rue du Maréchal Foch  
85923 LA ROCHE SUR YON CEDEX 9